



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - Justice
Fo Justice PJJ - - Tel : 06.15.47.40.45 - Courriel : snfopjj@outlook.fr

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE CSA PJJ DU 24 SEPTEMBRE 2024

Madame la Présidente,

La PJJ traverse une période de crise marquée par des incertitudes majeures. **Alors que le garde des Sceaux vient d'être nommé, le flou demeure quant aux orientations et aux décisions stratégiques qui seront prises par la chancellerie.**

L'ancien garde des Sceaux a dressé un tableau mirifique de son action au sein de ce ministère en prenant le soin de passer sous silence la gestion calamiteuse de la DPJJ.

En l'espèce, **il y a lieu de penser que la PJJ ne constitue pas une priorité gouvernementale.** Le nouveau Garde des Sceaux se contentera sans doute d'expédier les affaires courantes en s'inscrivant dans **une logique de restrictions budgétaires.**

En effet, dans son discours d'intronisation, le nouveau ministre qui prétend être un homme du consensus admet sans détour que la maîtrise du budget est un objectif. Si tel est le dessein du ministre, le consensus risque d'être difficile à atteindre.

Il y a eu lieu également de penser que la politique pénale va continuer à se durcir sous l'impulsion d'un ministère de l'intérieur dont la ligne idéologique et les intentions ne font aucun doute. L'ordre, l'ordre et l'ordre, un slogan dont la profondeur intellectuelle laisse pantois.

Notre organisation syndicale est particulièrement pessimiste sur l'avenir de la PJJ, mais nous laisserons le temps au nouveau garde des Sceaux de nous prouver que nos craintes sont infondées.

Madame la Présidente,

Il est proposé en cette instance de débattre autour de la **thématique des mineurs non accompagnés.**

Le guide des MNA prétend vouloir améliorer la prise en charge de ce public. Toutefois, il s'agit pour notre organisation syndicale d'une finasserie visant à masquer **l'inefficacité chronique du dispositif**. La surcharge des services de la PJJ, l'absence de moyens humains et financiers supplémentaires, ainsi que l'alourdissement constant des responsabilités, rendent toute avancée impossible. Ce guide vient s'ajouter aux nombreux outils inappliqués. En revanche, **l'idée d'un guide territorial nous paraît plus adaptée aux nécessités et aux réalités de terrain**.

S'agissant du décret relatif au travail d'intérêt général, le fait de le soumettre pour information uniquement met en exergue le peu de considération à l'endroit des professionnels de la PJJ. Cela met également, en lumière, l'impuissance de la DPJJ face à une DAP hégémonique sur les prérogatives telles que le TIG ou l'ARSE.

Nous prenons donc acte de la décision de la DAP d'étendre le dispositif TIG en se passant de l'avis des organisations syndicales représentatives à la PJJ. Notre responsabilité sera bien évidemment écartée si des mineurs venaient à se faire exploiter par des employeurs véreux.

Madame la Présidente,

Votre mandat à la tête de la DPJJ est marqué par des boycotts à répétition. Le turn-over récurrent de vos collaborateurs et les sempiternelles réorganisations conduisent à un dialogue social stérile.

Les revendications de **FO Justice PJJ** demeurent inchangées et **l'urgence consiste à octroyer des moyens supplémentaires à la hauteur des besoins**.

Notre organisation syndicale continue de dénoncer la gestion des contractuels. À ce stade, des contrats sont de nouveau réactivés sans véritable stratégie RH à long terme. Il convient de remettre rapidement à plat la doctrine d'emploi des contractuels afin de les sécuriser. **Il ne faut pas oublier que de nombreux services continuent de fonctionner grâce à l'apport indispensable de ces agents.**

En tout état de cause, la reprise des recrutements est une avancée, mais en aucun cas une garantie pour l'avenir des contractuels. La fragilité de la direction de la PJJ est trop prégnante pour baisser la vigilance et accorder un blanc-seing.

Par conséquent, dans l'attente de la feuille de route du nouveau garde des Sceaux et de la clarification des objectifs RH, **nous maintenons la grève reconductible** et nous invitons nos collègues à se manifester auprès de notre organisation syndicale en cas de difficultés particulières.

Notre organisation syndicale ne siègera pas à ce CSA PJJ.